

RÉSERVATION DES SALLES GEORGES HILLAIRITEAU

Réservation auprès du Service Accueil et Population de la Commune d'Aizenay

À réaliser au moins 1 mois avant la date souhaitée et 1 an au plus tôt

■ COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Entreprise : Établissement scolaire : Autre :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse postale :

Téléphone : Mail :

Chaque mention est obligatoire.

■ DÉTAILS DE LA RÉSERVATION

Nature de la réservation :

Type de réservation : Réservée aux adhérents Ouverte au public Payante à l'entrée

Date(s) : Du/...../..... À h..... AU/...../..... À h.....

Les salles peuvent être louées à la demi-journée (9h à 14h et 14h à 2h du matin) ou à la journée (9h à 2h du matin).

Chaque utilisateur doit inclure les temps d'installation, de rangement et de nettoyage dans sa demande de réservation.

S'agissant d'une réservation effectuée dans le cadre d'une Assemblée Générale de Copropriété, la durée maximale de réservation est de 2h00.

Nombre de personnes attendues (organisateurs, prestataires, bénévoles et public inclus) :

Chaque mention est obligatoire.

■ DEMANDE

Capacité totale du site : 365 personnes

SALLE 1 - Capacité : 185 pers. debout - 90 pers. assises

25 tables rectangles, une table ronde, 104 chaises, 12 chaises anciennes et un bar équipé de 3 réfrigérateurs, un micro-ondes, une cafetière, une plaque à induction, une plaque électrique, 6 pichets à eau, 90 tasses, 160 verres à pied, 65 verres à eau
Accès par la porte de derrière située à côté du bar.

SALLE 2 - Capacité : 90 pers. debout - 50 pers. assises

16 tables rectangles, une table ronde, 68 chaises, un tableau Velléda et une brosse (crayon à prévoir par l'utilisateur).

SALLE 3 - Capacité : 90 pers. debout - 50 pers. assises

6 tables rectangles, 20 chaises et un rouleau de moquette.

■ RESPONSABILITÉ

Chaque réservation doit être accompagnée d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile du demandeur valable à la date de la réservation.

Madame / Monsieur

Signature du demandeur :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

- S'engage à notifier les anomalies.

- S'engage à lire le mémento sécurité situé dans le hall et près du bar de la salle 1.

Le À

Encart réservé à la Commune :

Par Monsieur le Maire ou son représentant :

Le :

Demande accordée Gratuit Payant :€
 Demande refusée (à motiver) :

Si votre demande est validée, la clé de la salle est à récupérer la veille en mairie et à remettre en mairie aux heures d'ouverture.

**TARIFS 2026 POUR L'UTILISATION
DES SALLES GEORGES HILLAIRITEAU – AIZENAY**

*Extrait de la délibération « Tarifs communaux – fixation des tarifs 2026 »
Conseil Municipal du 16 décembre 2025*

Le tarif de location de salle appliquée correspond au temps total d'utilisation (installation + manifestation + remise en état) et non pas seulement au temps de la manifestation.

Le paiement est forfaitaire à la journée ou à la demi-journée, sur la base des créneaux horaires ci-dessous :

- Demi-journée : De 9h à 14h ou de 14h à 2h
- Journée : De 9h à 2h.

Structures dont le siège est situé à Aizenay	
Ensemble des salles (journée)	883 €
Ensemble des salles (demi-journée)	437 €
Salle 1 (journée)	440 €
Salle 1 (demi-journée)	303 €
Salle 2 ou 3 (journée)	154 €
Salle 2 ou 3 (demi-journée)	94 €
Assemblée générale copropriétés (limitée à 2h)	66 €
Pénalité pour non remise en état des locaux ou défaut de nettoyage à l'issue de la réservation (tarif horaire)	50 €

Structures dont le siège n'est pas situé à Aizenay	
Ensemble des salles (journée)	1020 €
Ensemble des salles (demi-journée)	502 €
Salle 1 (journée)	631 €
Salle 1 (demi-journée)	378 €
Salle 2 ou 3 (journée)	158 €
Salle 2 ou 3 (demi-journée)	125 €
Assemblée générale copropriétés (limitée à 2h)	92 €
Pénalité pour non remise en état des locaux ou défaut de nettoyage à l'issue de la réservation (tarif horaire)	50 €

PLAN DES SALLES GEORGES HILLAIRITEAU - AIZENAY

